



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 41690

## Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'aide humanitaire de la France suite au conflit israélo-palestinien sur la bande de Gaza. En effet, suite aux tirs incessants de roquettes et de fusées du Hamas, sur les villes israéliennes voisines, l'État d'Israël a décidé de bombarder puis de lancer une opération militaire terrestre qui a créé des dommages collatéraux importants dans la société civile palestinienne qui est prise en otage, par le Hamas. La France a eu une position ferme et juste au niveau diplomatique. Notre pays se doit également de venir au secours, grâce à une aide humanitaire concrète, des populations civiles victimes de ces affrontements souvent sanglants. Il souhaite donc savoir quelles aides humanitaires ont été mobilisées par la France pour aider la population de Gaza.

## Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, les frappes israéliennes ont commencé le 27 décembre 2008, alors que la bande de Gaza était soumise à un blocus sévère depuis le 5 novembre. La crise humanitaire a été immédiate et intense. En vingt-deux jours de combats, plus de 1 300 Palestiniens ont été tués, dont plus de 410 enfants et 108 femmes. Plus de 5 300 personnes ont été blessées. Un million de personnes ont dû quitter leur foyer. 45 000 Palestiniens sont encore hébergés dans des centres d'urgence. Les infrastructures de Gaza ont subi des dégâts considérables, estimés à 475 millions de dollars américains. La réponse française à la crise humanitaire a été parmi les plus significatives et les plus rapides : 1°) Une aide financière d'urgence de plus de 3 millions d'euros a été allouée par le ministère des affaires étrangères et européennes sous la forme de subventions à l'UNWRA, au PAM, à la Croix-Rouge, au Croissant-Rouge et à des ONG tant françaises (Handicap international, Première urgence, Secours islamique français) que palestinienne (PMRS) et israélienne (Physicians for Human Rights) ; 2°) Coordinée par le ministère des affaires étrangères et européennes, une opération intégrée d'assistance aux populations a été mise en place, mobilisant les moyens des ministères de la santé et des sports, de l'intérieur et de la défense. Un Airbus A 310 et trois Transall ont acheminé un dispositif comprenant 7 tonnes de médicaments et de matériel médical d'urgence pour 500 blessés/jour, une station de retraitement et de production d'eau de grande capacité, deux équipes d'urgentistes spécialisés en chirurgie traumatologique et une équipe chargée du désamorçage de projectiles non explosés. Le dispositif, soit environ 80 personnes, a commencé à être déployé, le 20 janvier 2009, dans la bande de Gaza ; 3°) Enfin, 125 tonnes d'aide alimentaire et médicale française ont été acheminées à Gaza, via Israël et l'Égypte. Cette aide a été acquise par le ministère des affaires étrangères et européennes ou résulte de dons (le Secours islamique français, la Voix de l'enfant, la fondation des entreprises du médicament Tulipe, le syndicat de la meunerie Symex et la région PACA). L'ensemble de l'aide française a été étroitement coordonné avec les agences humanitaires présentes sur place ainsi qu'avec le CICR, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41690

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2009, page 1186

**Réponse publiée le :** 26 mai 2009, page 5116